

François BLAJAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES
38, RUE DES POISSONNIERS - 92200 NEUILLY
TEL 01.46.67.75.07 MOB 06.08.21.20.98
FRANCOIS.BLAJAN@ORANGE.FR

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2023 ET RAPPORT
SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE
L'ARCHITECTURE

Neuilly, le 22 mai 2024

F.B.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE
2023
DE L'ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE
L'ARCHITECTURE

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

F.B.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly, le 22 mai 2024

François BLAJAN

Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF AUX COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE
L'ARCHITECTURE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Neuilly, le 22 mai 2024

François BLAJAN

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	8 807	8 807		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	189 871	176 866	13 005	12 915
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	6 607		6 607	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	205 299	185 673	19 627	12 930
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	42 906	18 090	24 816	21 197
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	89 231		89 231	88 833
	Charges constatées d'avance				145
	TOTAL (II)	132 137	18 090	114 047	110 175
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		337 436	203 762	133 674	123 104
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

F.B. 12/15

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	85 218	80 546
	Résultat de l'exercice	4 529	4 672
	Total des fonds propres	89 747	85 218
Fonds associatifs	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	89 747	85 218
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		8 000
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		8 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 460	225
	Dettes fiscales et sociales	38 627	25 822
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 840	3 840
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	43 927	29 887
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		133 674	123 104
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 529,30	4 671,50
(1) Dont à moins d'un an		43 927	29 887
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

F.B. 2/15

Compte de Résultat

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	7 462	6 693
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	210 000	206 500
	Dons	555	181
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	7	14
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 797	
	Autres produits	320	960
	Total des produits d'exploitation	220 141	214 348
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock	(1 823)	(8 773)
	Autres achats et charges externes	57 331	50 093
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 862	1 641
	Rémunération du personnel	128 390	114 590
	Charges sociales	30 760	28 729
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	8 670	15 210
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	6	83
	Total des charges d'exploitation	225 197	201 574
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(5 056)	12 774
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 585	947
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 585	947
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(3 471)	13 722
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		1 050
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 050)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8 000	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		8 000
	TOTAL DES PRODUITS	229 727	215 295
	TOTAL DES CHARGES	225 197	210 624
	EXCEDENT ou DEFICIT	4 529	4 672
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	66 955	64 910
	Bénévolat	6 955	4 910
	Prestations en nature	60 000	60 000
	Dons en nature		
	CHARGES	66 955	64 910
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	60 000	60 000
	Personnel bénévole	6 955	4 910

F.B.
3/15

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Cotisation FEMS 2023			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

E.k
4/15

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		19 723
Dettes fiscales et sociales		15 883
<i>PROV PRIME</i>	<i>3 200</i>	
<i>CONGES PAYES</i>	<i>6 070</i>	
<i>CHARGES CONGES PAYES</i>	<i>2 134</i>	
<i>INDEMNITES JOURNALIERES DE SECURITE SOCIALE</i>	<i>2 630</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR PRIMES</i>	<i>769</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>1 080</i>	
Autres dettes		3 840
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>3 840</i>	

F.B.
5/15

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Fonds dédiés			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

F.B.
6/15

Règles et Méthodes Comptables

L'activité de l'Association consiste à faire connaître la banlieue, en croisant les approches et les regards et en associant mémoire et projets. Il s'agit à la fois d'enrichir et de capitaliser les connaissances sur la banlieue et de fournir aux jeunes comme à tout public, aux habitants, des outils de lecture et d'analyse de leur environnement humain, urbain et architectural en banlieue.

Pour réaliser son objet, les subventions dont dispose l'association proviennent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, du Conseil Départemental de l'Essonne, et de l'Etat par le biais de la DRAC Ile-de-France, et de la Politique de la Ville.

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont constituées du site internet qui est amorti sur 2 ans.
Les immobilisations corporelles sont constituées des matériels pour les expositions ainsi que du matériel et du mobilier de bureaux

Amortissements

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles est déterminé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, qui est généralement de 3 ans.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Ils sont constitués des publications appelés "cahiers". Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur vénale.

F.B.
7/15

Règles et Méthodes Comptables

Contributions volontaires

Les contributions volontaires concernant les bénévoles sont évaluées à 4 909,52 euros.
Les contributions volontaires liées aux locaux sont évaluées à 60 000 euros.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements recus

Néant

F.B.
8/15

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 807					8 807
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 807					8 807
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	10 298		7 931			18 229
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	44 282		829			45 111
	Emballages récupérables et divers	126 531					126 531
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours			6 607			6 607
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	181 110		15 367			196 478	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
TO TAL		189 932		15 367			205 299

F.d
9/15

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	8 807			8 807
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 807			8 807
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	2 874	429		3 302
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	41 157	2 048	77	43 127
Emballages récupérables et divers	124 165	6 271		130 436	
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		168 196	8 748	77	176 866
TOTAL		177 002	8 748	77	185 673

F.B. 10/15

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	19 886		1 797	18 090
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	19 886		1 797	18 090
TOTAL GENERAL		19 886		1 797	18 090
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				1 797	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

F.B.
14/15

Créances et Dettes

	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients		
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers		
	Groupe et associés		
	Débiteurs divers		
	Charges constatées d'avance		
	TOTAL DES CREANCES		
	Prêts accordés en cours d'exercice		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 460	1 460	
	Personnel et comptes rattachés	9 579	9 579	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 228	26 228	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 820	2 820	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	3 840	3 840	
	TOTAL DES DETTES	43 927	43 927	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

13/15

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	80 546	4 672		85 218
Résultat de l'exercice	4 672	192	4 672	192
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	85 218	4 864	4 672	85 410

F.B.
13/15

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés Fonds dédiés Projet 2 DRAC	8 000	8 000		
TOTAL	8 000	8 000		

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

F.B. 14/15

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

F.B.
15/15